

## Réunion du 23 mars 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **23 mars 2021 à 19h00**.

**10 Présents** : ROUFFY Marc, DE SOUZA Pascal, DEPONT Joëlle, BERTRAND Danielle, RAVEAU Bernard, NOULHIANE Jocelyne, JACQUET Magali, LANDUREAU Marc, BLAIN Bernard, TOSI Alberto.

**2 Absents excusés** : JOENNEY Vincent, BELLINO Corinne, PIQUE Fernand (procurations).

**1 Absent non excusé** : BRUN Caroline.

### Récupérateur d'eau de pluie

Afin de préserver la ressource en eau potable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de 5.906,60 € HT établi par Fransbonhomme pour l'installation d'une bêche souple pouvant stocker jusqu'à 150 m<sup>3</sup> avec 2 pompes de relevage pour remplir et vider.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions au taux maximum auprès de l'Agence Régionale de Santé et le Pays de Valençay pour un montant total de travaux s'élevant à 17.476,24 € HT (tuyaux, regard, dalle, sable, ...)

### Conseil Régional - Transports Scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention entre la Région et la Commune relative à la délégation de compétence d'organisation des transports scolaires (maternelle et primaire, en ce qui concerne Palluau) pour la période 2021-2027.

### Cession de chemins ruraux - acte administratif

A la suite d'une enquête publique, plusieurs chemins ruraux ont été vendus lors du précédent mandat par des actes administratifs, rédigés, pour la plupart en 2016.

Sur l'ensemble des chemins, une seule portion de chemin restait à régulariser, mais un agriculteur ayant réglé la facture au géomètre le 1<sup>er</sup> février 2021, la procédure peut donc se poursuivre.

Pour finaliser la vente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Joëlle DEPONT, afin de signer l'acte administratif car le Maire, agissant en tant qu'officier public, ne peut en même temps représenter la Commune pour la signature de l'acte et signer l'acte.

### Service des Eaux - installation de débitmètres

L'étude patrimoniale sur le Service des Eaux préconisant l'installation de débitmètre sur 3 sites afin de mieux repérer les fuites, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis établi par les Ets Marteau d'un montant de 15.480,00 € HT, soit 18.576,00 € TTC.

Ces derniers seront connectés au service de télégestion.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions au taux maximum auprès de l'Agence Régionale de Santé et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### Service des Eaux – nettoyage des bâches et des châteaux d'eau

Les réservoirs d'eau potable des sites de « Rosières », « La Métairie », « Mornay » et « Montgenaud » doivent être vidés, nettoyés et désinfectés au moins une fois par an.

La dernière opération remontant à 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Société SOA pour un montant de 3.540,00 € HT

Les habitants seront prévenus en cas de coupures d'eau, le temps de la mise en route des by-pass.

### Conseil Départemental - demandes de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer aux demandes suivantes émanant du Conseil Départemental :

- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 615,86 €  
Calcul : 1,66 € par résidence principale  
Intervient pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent)
- Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) : 23,80 €  
Calcul : 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans  
Intervient en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentairement aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeunes)

### Location du Centre Socio Culturel

Au vu du contexte sanitaire actuel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à la demande de la Fanfare de Saint-Genou pour bénéficier d'une location gratuite le dernier week-end d'octobre.

### Demandes de subvention

Le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

Association ou Organisme	Montant	Vote
<b>Les Ecuries du Dernier Recours</b>		5 NON 2 OUI 6 BLANC
<b>Fédération des Aveugles de France Val de Loire</b>		11 NON 2 BLANC
<b>Prévention Routière</b>		13 NON
<b>Indre Nature</b>		13 NON
<b>Faune 36</b>		12 NON 1 BLANC
<b>Conseil Départemental d'Accès au Droit</b>		13 NON
<b>Association Française des Sclérosés En Plaques</b>		13 NON
<b>Secours Populaire Français</b>		13 NON
<b>Amicale Des Administratifs Territoriaux de l'Indre</b>		13 NON
<b>Comité Interprofessionnel du Valençay AOP</b>		13 NON
<b>BIP TV</b>		11 NON 2 BLANC
<b>Cantine de Clion</b>		13 NON
<b>AFM Téléthon</b>	250 €	13 OUI

Le Maire,

Marc ROUFFY